

AFFAIRE N° 15 - Demande d'occupation de la voie publique (trottoir de l'Avenue de la Victoire) pour installation d'une terrasse, formée par la Gérante du bar-restaurant "LE RALLYE". *Voire*

Le Maire : Il s'agit de l'utilisation des terrasses du Rallye le long de l'Avenue de la Victoire, sur environ 3 mètres de largeur.

Il reste entendu que cette autorisation serait accordée à titre seulement provisoire. Ce sont, à mon avis, des initiatives qui méritent d'être encouragées et soutenues.

Ces terrasses surplomberont le trottoir qui a 4m,80 de largeur. Il restera donc encore 1m,80 disponible. On pourrait installer environ 4 tables.

En ce qui concerne la demande faite par le "Snack-bar" de l'angle de la rue Pasteur et du Bd. Lancastel, cette autorisation pourrait également être accordée à la condition que le trottoir soit aménagé correctement ; on pourrait y installer environ 6 tables.

Je mets aux voix :

1°) Le principe de l'autorisation à accorder pour l'aménagement des trottoirs du "RALLYE" et du "SNACK-BAR" de la Rue Pasteur, à titre révocable et précaire et à la condition qu'il y ait au moins 1m,50 disponible pour le passage des piétons, et également à la condition que le trottoir devant le "Snack-Bar" soit correctement aménagé.

Adopté à l'unanimité.

2°) La redevance à fixer :

M. EVAN suggère que cette redevance soit réduite pour le début, afin de donner à ses deux organisateurs le temps de "lancer leur affaire".

M. ATECTAM propose un tarif de 50 frs. au m<sup>2</sup> par mois.

Le Maire fait remarquer que ses bars ne pourront fonctionner que pendant les quatre mois d'été et demande que ce tarif soit fixé soit forfaitairement, soit au m<sup>2</sup> de devanture utilisé.

M. REYDELLET propose 6.000. frs. par an, soit 500. frs. par mois.

Il est décidé à l'unanimité que pour les deux bars la redevance à fixer sera de :

- 2.000. frs. pour la période du 1er Septembre au 31 Décembre 1962,
- et 6.000. frs. pour l'année 1963,

ce tarif pouvant être révisé par la suite.

*Vu*  
*H. Henry* le 17 Oct 1962  
*le Préfet,*  
*Signé: Ferreau Gradier*

x

x

x